



**CEYSSAT**

MAIRIE DE CEYSSAT

PUY-DE-DÔME

Code postal 63210

Téléphone 04 73 87 11 04

Télécopie 04 73 87 18 40

MAIRIE.CEYSSAT@wanadoo.fr

## **Compte-rendu du conseil municipal du mardi 16 novembre 2021**

### **Ordre du jour :**

Inventaire des zones humides : approbation de l'inventaire et de la cartographie

Biens sans maître : appréhension des parcelles AB 302 et ZN 78

Acquisition de parcelles CHAPUIS

Bail de chasse

Assurances communales et des risques statutaires : choix des prestataires

Divers

Absent : C. DWOINIKOFF (excusé)

Pouvoir : C. DWOINIKOFF à F. SAUVADET

### **Inventaire des zones humides : approbation de l'inventaire et de la cartographie**

Le maire présente au conseil municipal l'inventaire des zones humides, ainsi que la cartographie, réalisés en 2019 par un groupe de travail accompagné d'une animatrice du SAGE Sioule. Il précise que cet inventaire a fait l'objet d'une consultation publique du 10 au 31 mai 2021 en mairie. Le conseil municipal décide d'approuver l'inventaire et la cartographie des zones humides tels que présentés.

### **Biens sans maître : appréhension des parcelles AB 302 et ZN 78**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la procédure en cours concernant l'appréhension des biens sans maître cadastrés section AB numéro 302 et section ZN numéro 78. Il explique que l'ensemble des mesures de publicité ont été faites depuis plus de 6 mois et qu'aucune réclamation n'a été reçue. Le conseil municipal constate que ces 2 biens sont sans maître et demande leur incorporation dans le domaine public de la commune.

### **Acquisition de parcelles CHAPUIS**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mme Anne-Marie CHAPUIS souhaite vendre des parcelles de terrain lui appartenant. Il explique que certaines de ces parcelles peuvent intéresser la commune du fait qu'elles jouxtent des propriétés communales intégrées au syndicat mixte de gestion forestière. Le conseil municipal décide d'acquérir les parcelles AC 3 , AD 29, AD 34, AD 51 et F 15 d'une surface totale de 1 ha 27 a 03 ca pour la somme de 2 100,00 €.

### **Bail de chasse**

Le Maire explique au conseil municipal que la redevance annuelle fixée par le bail de chasse signé en 1991 doit être convertie en euro. Le conseil municipal fixe cette redevance annuelle à 30 €.

### **Assurances communales et des risques statutaires : choix des prestataires**

La décision concernant les assurances communales (patrimoine, responsabilité civile, protection juridique, véhicules) est repoussée à décembre 2021.

.../...

Jo

.../...

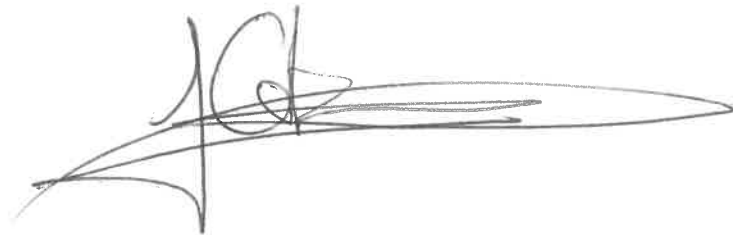
En ce qui concerne le contrat d'assurance garantissant les risques statutaires, le conseil municipal retient l'offre établie par GROUPAMA (CIGAC).

**Divers**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Jean-Pierre PASSELAIGUE lui a donné sa démission de son poste de conseiller municipal.

A Ceysat, le 19 novembre 2021.  
Le secrétaire de séance,

Julien ORTONNE.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Ortonne', written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat abstract.